



PV de la réunion du 18 février 2017

Présents : JUIN Claude – TOUSSAINT Mélanie – CLAIRAND Marie-Aude – DEMETRE Florian – LAUMOND Marie-Françoise

Absents : DELPERIE Christelle – VIAS Jean

Début de séance : 14h30

Le PV de la réunion précédente est approuvé après quelques modifications manuelles.

La date de l'Assemblée Générale est déplacée au samedi 6 mai 2017.

Cooptation de Marie-Aude CLAIRAND en tant que secrétaire à la place de Cassandra CHERE, démissionnaire pour raisons personnelles. Approbation à l'unanimité des membres présents.

L'article 14 du règlement intérieur de l'association relatif à la perte de statut d'administrateur (membre du comité) stipule que « la démission qui n'a pas à être acceptée et se prouve par tous moyens ». Il précise également que « lorsque l'on prend un engagement associatif cela sous-entend que le comité, les membres et plus largement l'association compte sur nous. Cet engagement ne doit pas être pris à la légère. Au même titre qu'un engagement professionnel. Le bon fonctionnement du club en dépend. »

Eloïse PATROUILLAULT se propose pour être trésorière en remplacement de Christelle DELPERIE.

Concours pistage du 4 et 5 mars. Claude a trouvé 2 traceurs sur 4 nécessaires. Florian a fait les pancartes. 7 inscrits pour l'instant. Le samedi sera consacré au CSAU et aux brevets à partir de 15h. Le dimanche idem samedi + épreuves de pistage. Monique FREDEIGUE : Comparses Annie BREHAT : Secrétaire Mélanie TOUSSAINT et Christelle DELPERIE : Commissaires, LAUMOND Marie-Françoise : Buvette (café et viennoiseries gratuits pour les concurrents à l'arrivée). Sur les pistes, tournée en suivant le fléchage, pour les casse-croûtes. Pâtés, rillettes, vin blanc, café. Apéritif payant. Repas du midi est à 15 €. Claude donnera 3 bouteilles de vin rouge. Pour le déjeuner prévoir 1 cubi de rosé et 1 de rouge. Prévoir tous les accessoires nécessaires (tasses, sucre, ...). Pour le vin d'honneur : bouteilles de cidre, jus de fruits, soda et sirop pour faire éventuellement un kir. Mélanie fera les photos de la manifestation. Prévoir des cadeaux pour les juges et traceurs (bouteilles de vin ou bière de Bellefois).

Appel à candidature par mail à faire pour l'AG du 6 mai. Rééligible, Claude JUIN, Marie-Aude CLAIRAND, Jean VIAS. 3 postes à pourvoir, secrétaire, trésorier, 1 membre du comité. Membres sortants Christelle DELPERIE, Cassandra CHERE, Jean VIAS. Appel à candidature avant le 1^{er} mars.

Achat d'enveloppe « de vote » à réaliser. Pas de vote par procuration. Peuvent voter tous les membres depuis plus de 6 mois. Dates limite de retour des votes 8 jours avant l'AG. 3 personnes dans le comité non rééligible pour dépouiller les votes. Florian, Marie-Françoise et Mélanie.

Retour de la réunion des associations de Beaumont-St Cyr suite à la fusion des 2 communes. 40 associations présentes. Soutien aux associations par de la mise à disposition des locaux de la commune, aides à l'entretien des locaux, possibles interventions des agents communaux techniques si besoin. Le maire précise que si des associations de même objet existent sur les 2 « anciennes » communes, il n'y aura pas de demande de fusion. Des subventions sont possibles, mais de moins en moins de moyens. Faire parvenir les demandes de subventions au plus tard le 15 mars de chaque année. Site internet de la commune : les associations peuvent créer leurs pages sur la partie « vie associatives ». Création d'un nouveau site en cours pour les 2 anciennes communes. Beaumont : Beaumont 86.fr et pour St Cyr : Saint Cyr 86. Affichage possible sur les voies publiques pour promotion des manifestations des associations. Panneaux d'affichage numériques à Beaumont et à St Cyr, possible d'y faire des affichages. Correspondance presse : pas de changement. Salles de réunions disponibles gratuitement pour toutes les associations de la commune 1 fois par an. Beaumont prend 100 € de forfait de ménage. Réservation préalable nécessaire. Les clés sont à récupérer à la mairie de la commune. Participation au forum des associations choix de date : 1^{er} septembre 2017.

Homologation école du Chiot : le dossier complet va être adressé à la SCC. Agility, chien visiteur, canin cross et cani-VTT déjà pris en compte par la SCC.

Questions diverses :

Réception de la subvention 2016 de la canine du Poitou 350 €.

Nouveaux adhérents : Il faut rayer « enveloppe timbrée nécessaire » sur les formulaires de la Canine du Poitou.

Procédure des inscriptions :

- 1- Christelle prend les chèques et dossiers complets
- 2- Claude fait les inscriptions des licences
- 3- Florian prend le classeur pour avoir toutes les coordonnées.

Manon PETITJEAN est prise en stage pendant 6 mois, car venant de plusieurs clubs différents. Décision prise en conformité avec le règlement de l'association.

juin.claude@laposte.net Mélanie Toussaint AUC St Cyr MELTOUS@hotmail.fr marie francoise laumond mf.laumond@wanadoo.fr Jean VIAS vias.jean@neuf.fr christelle delperie christelle.delperie@yahoo.fr Florian demetre F.demetre.1991@gmail.com

" profite tien a rappeler l'article 14 du règlement intérieur de l'association relatif à la perte de statut d'administrateur (membre du comité) et stipulant que 'la démission qui n'a pas à être acceptée et qui se prouve par tous moyens'. Il précise également que lorsque l'on prend un engagement associatif cela sous-entend que le comité, les membres et plus largement l'association compte sur nous. Cette engagement ne doit pas être pris à la légère. Au même titre qu'un engagement professionnel. Le bon fonctionnement du club en dépend."